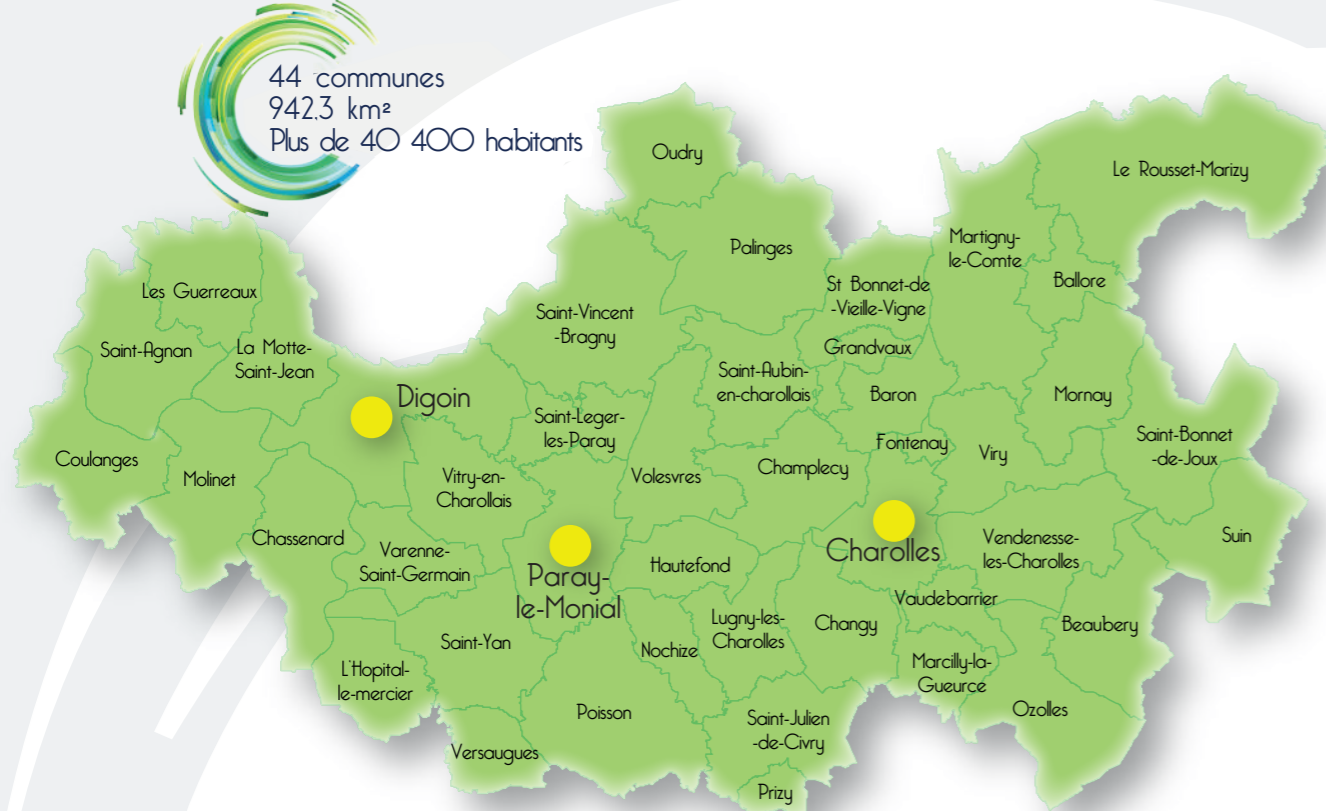


Le territoire :

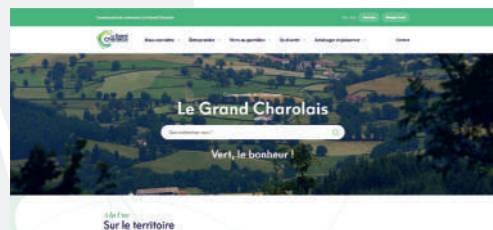


Comment s'informer et s'exprimer ?

La concertation avec les habitants et les acteurs du territoire est prévue tout au long de la démarche.

Vous pouvez-vous informer :

Sur le site internet de la communauté de communes :
<https://www.legrandcharolais.fr>



Des articles dans les bulletins communautaires et municipaux



Des réunions publiques et ateliers débats



Vous pouvez vous exprimer au moyen :

Des cahiers de concertation mis à disposition dans chaque commune



Des courriers à Mr le président de la communauté de communes

Le Grand Charolais

PLUI du Grand Charolais : tous concernés !

PLUI = Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le PLUI : c'est quoi ?

C'est avant tout un projet de territoire qui s'exprime dans ce document et qui va concerner toutes les thématiques du développement pour mieux l'encadrer, l'organiser tout en conservant les qualités qui font l'identité de notre territoire.

Il aboutira à un document réglementaire qui s'imposera aux futures autorisations du droit des sols (permis de construire, permis d'aménager, déclarations préalables, certificats d'urbanisme...)

Une fois établi, il remplacera les documents d'urbanisme existants (cartes communales, PLU) ou se substituera au RNU (règlement national d'urbanisme) pour les communes non dotées d'un document d'urbanisme.

HABITAT



ÉCONOMIE



MOBILITÉ



CADRE DE VIE



Pourquoi élaborer un PLUI ?

Nous vivons sur l'ensemble du territoire : nous habitons dans une commune, travaillons dans une autre, pratiquons des loisirs sur une troisième et nous nous déplaçons entre tous ces points... La communauté de communes est un territoire de vie aux usages multiples, il est donc nécessaire, d'anticiper les besoins, d'organiser le développement dans une cohérence globale qui permet de préserver le cadre de vie, et d'accompagner mobilités.

Qui élabore le PLUI ?

La communauté de communes du Grand Charolais pilote la démarche. Elle va travailler en collaboration avec chacune des communes qui la compose. Si le projet doit dégager des grandes orientations et des axes de cohérence à l'échelle de l'ensemble du territoire, il permettra aussi de prendre en compte les spécificités des communes. Ainsi tous les élus du territoire vont participer à cette élaboration à travers différentes instances : les conseils municipaux, mais aussi des groupes de secteurs géographiques, et des conférences intercommunales des Maires.

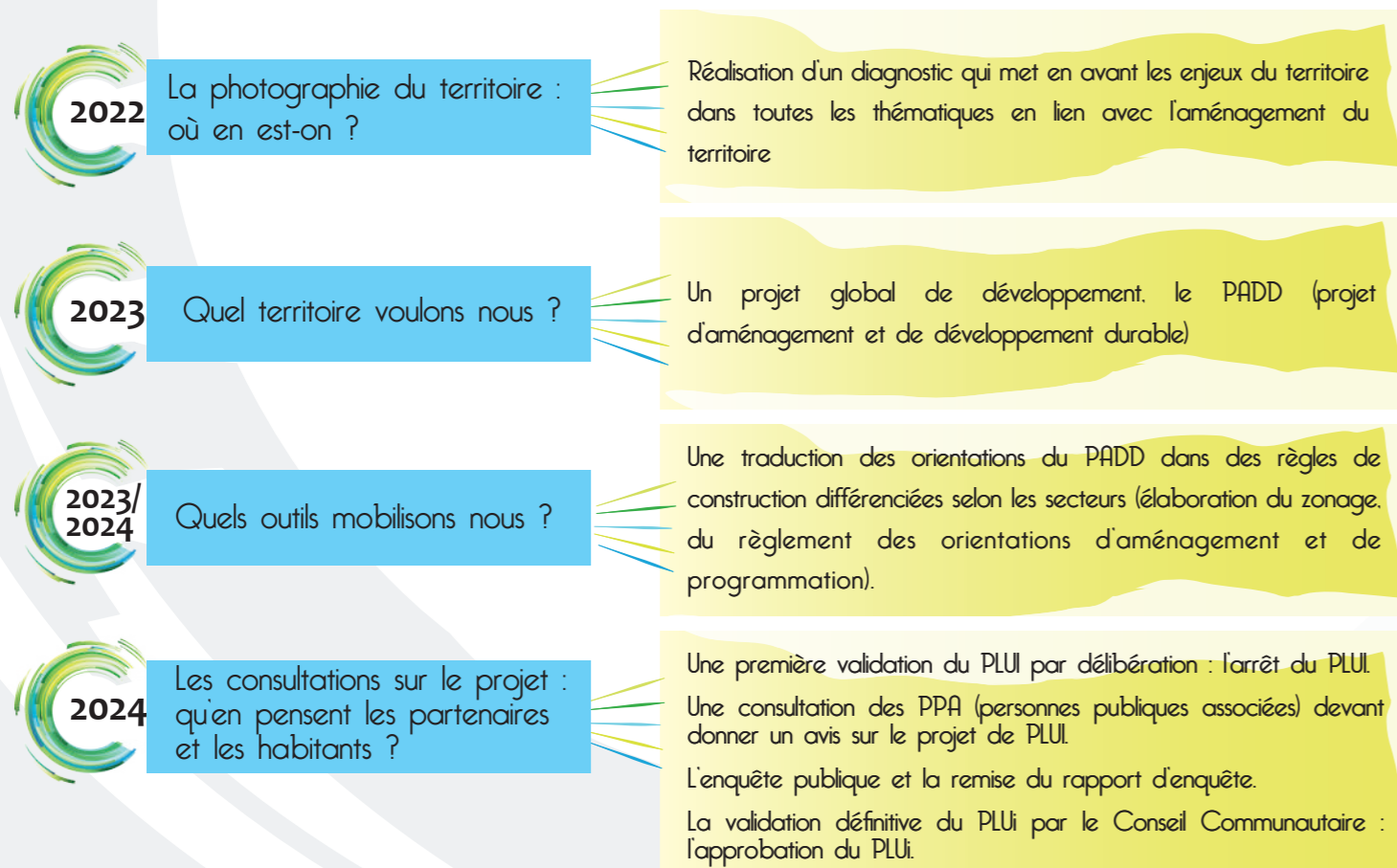
D'autres partenaires vont aussi être impliqués dans cette démarche :



L'association de ces partenaires devra permettre de partager le projet de développement en respectant les perspectives de chacun.

Quel est le processus ?

Cette élaboration va durer plusieurs années



Quels sont nos grands enjeux ?

Tout sera une question d'équilibre entre :



Préserver et valoriser nos patrimoines naturels, bâtis, historiques, culturels... en renforçant leur rôle comme support de développement touristique



Aider à la pérennité de l'agriculture et à sa valorisation.



Poursuivre le développement de l'emploi et sa diversification notamment à travers les filières d'excellence et l'économie circulaire



Conforter les rôles structurants des 3 villes centres de Paray le Monial, Digoin et Charolles, et dynamiser les cœurs historiques.



Diversifier l'offre en logements pour permettre à chacun d'habiter sur le territoire tout au long de sa vie, et soutenir la réhabilitation des logements anciens



Valoriser nos potentiels de développement d'énergie renouvelable.

Faciliter l'accès aux équipements, services, commerces et emplois par des mobilités respectueuses de l'environnement, en minimisant les distances, et en offrant la possibilité de se déplacer autrement.